Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260323-20260302AA-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 17
Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2026 et le 21 Mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BULÉON Karine à M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LE POTIER Audrey à M. ALLIOUX Michel

Secrétaire de Séance : M. OLIVO Nathan

Réf	2026_03_02aa

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Vu l'effectif légal du conseil municipal de la commune, composé de 19 membres, soit un plafond maximal de 5 adjoints ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :